



Strasbourg, le 28 janvier 1998

s:\cdl\ju\pv\ (97)13.f

Diffusion restreinte

CDL-JU-PV (97) 13

Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT

**Rapport de la 13e réunion
de la Sous-Commission sur la justice constitutionnelle avec
les agents de liaison des Cours constitutionnelles
et autres instances équivalentes**

(Bruxelles, 31 octobre 1997)

La Sous-Commission sur la justice constitutionnelle a tenu sa 13^e réunion le 16 octobre 1997 à Venise, sous la présidence de M. Matthew Russell. La liste des participants figure à l'annexe I.

Les 11^e et 12^e réunions de la Sous-Commission ont eu lieu à Venise les 19 juin et 16 octobre 1997 sans les agents de liaison.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les participants adoptent l'ordre du jour, qui fait l'objet de l'annexe II.

Les participants remercient la Cour d'arbitrage belge de sa généreuse invitation à tenir la réunion à Bruxelles.
--

2. Publication du Bulletin et des Bulletins spéciaux sur les «textes de base»

2.a Calendrier des publications

Sous cet intitulé, le Secrétariat présente également une lettre modèle adressée aux nouveaux agents de liaison qui résume les principales tâches d'un agent de liaison (CDL-JU (97) 41). Il est donc jugé utile de communiquer ce texte aux agents de liaison déjà en

poste. Cette lettre modèle qui contient le calendrier habituel de publication doit être adaptée à chaque fois qu'un nouvel agent de liaison est désigné.

Les participants prient le Secrétariat de faire systématiquement signer cette lettre modèle par le secrétaire de la Commission.

Les agents de liaison se félicitent de la lettre modèle et adoptent le calendrier de publication suivant:

- **période du 1^{er} janvier au 30 avril 1998**
Date limite d'envoi des contributions: 31 mai 1998
Date de publication: septembre 1998
- **période du 1^{er} mai au 31 août 1998**
Date limite d'envoi des contributions: 30 septembre 1998
Date de publication: janvier 1999
- **période du 1^{er} septembre au 31 décembre 1998**
Date limite d'envoi des contributions: 31 janvier 1999
Date de publication: mai 1999

2.b Campagne publicitaire

Le Secrétariat informe les participants des mesures prises suite à la décision adoptée à la 10^e réunion (Venise, 5 mars 1997) visant à lancer une campagne publicitaire pour mieux faire connaître le Bulletin et la base de données CODICES.

Le Secrétariat a adressé aux agents de liaison la liste existante des revues de droit qui devraient recevoir la publicité. Les agents de liaison ont été priés de compléter cette liste. Le Secrétariat présente un modèle de lettre à envoyer aux revues (CDL-JU (97) 42) en leur demandant de publier un texte bref sur le Bulletin et CODICES. Un tel texte est proposé en annexe à la lettre modèle et figure aussi dans le document CDL-JU (97) 42. Les participants demandent au Secrétariat d'indiquer dans le texte des informations précises sur le prix de l'abonnement au Bulletin et à CODICES.

De plus, la première version d'une brochure sur le Bulletin et CODICES a été préparée par le studio de conception graphique du Conseil de l'Europe. Une version améliorée de cette brochure (3 pages, format A4 avec un formulaire détachable) doit être envoyée aux adresses figurant sur les listes d'adresses spéciales utilisées au Conseil de l'Europe (universités, instituts de droit). Si le budget le permet, on peut envisager d'acquérir des listes d'adresses de fournisseurs commerciaux.

Les participants se félicitent des mesures prises au sujet de la campagne publicitaire et demandent au Secrétariat de poursuivre ses efforts.

3. Bulletin spécial sur les «grands arrêts»

3.a Présentation de la première édition sur la Cour européenne des Droits de l'Homme

Le Secrétariat présente une version préliminaire du Bulletin spécial sur les "grands arrêts" de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CDL-JU (97) 47 prov.) qui contient déjà près de la moitié des décisions qui doivent figurer dans la version définitive (quatre-vingt onze affaires au total). Ce document doit être complété par les décisions abrégées manquantes, le thésaurus systématique ainsi qu'un index alphabétique. La liste alphabétique des affaires devrait indiquer brièvement le contenu de la décision.

Les participants se félicitent de la publication du Bulletin spécial sur les grands arrêts concernant la Cour européenne des Droits de l'Homme qu'ils jugent très utile.

3.b Sélection des Cours pour les éditions suivantes

Les participants se demandent s'il est utile de continuer à publier les Bulletins spéciaux sur les «grands arrêts» par Cour ou s'il vaut mieux publier des questions transnationales qui s'attachent chacune à un sujet particulier (égalité, liberté d'expression, etc.). Le principal argument à l'appui de la dernière approche est que dans son ensemble le Bulletin a un caractère transnational et qu'il ne pourrait être subdivisé en questions nationales. De plus, la charge de travail des agents de liaison pour la production des bulletins serait étalée dans le temps.

D'une part, il importe avant tout, estime-t-on, d'alimenter la base de données CODICES avec des décisions plus anciennes pour disposer d'une sélection plus complète des affaires disponibles. La charge de travail de chaque agent de liaison pour la production d'un numéro sur sa propre Cour est énorme, mais cette tâche ne lui incombe qu'une fois. En revanche, des bulletins thématiques créeraient, d'autre part, pour l'agent de liaison une charge de travail continue qui ne serait pas réalisable.

Dans un premier stade, les participants décident de publier deux Bulletins spéciaux sur les Cours européennes (Cour européenne des Droits de l'Homme, puis, Cour de justice des Communautés européennes).

D'ici un à deux ans (délai à fixer par l'agent de liaison) chaque agent de liaison fera un rapport sous forme de décisions abrégées (en ajoutant des textes intégraux sur papier et si possible sur disquette/e-mail) de la jurisprudence la plus importante de sa Cour avant qu'elle ne participe au Bulletin. La sélection des

affaires sera obligatoirement plus restrictive que celle qui est opérée pour la publication régulière du Bulletin. Elle donnerait lieu à une centaine de décisions abrégées maximum pour les Cours les plus anciennes.

Une fois que la base de données CODICES aura été alimentée par ces décisions abrégées, les participants décideront des sujets spécifiques pour les publications spéciales du Bulletin. Ces bulletins thématiques spéciaux seront ensuite produits directement à partir de la base de données par le Secrétariat. Les agents de liaison recevront le projet de publication pour commentaires et auront la possibilité de modifier ces textes ou de fournir d'autres décisions abrégées en tenant compte de cette publication.

4. Modification de la version 9 du thésaurus systématique

Les participants adoptent sans autre discussion la version 10 du thésaurus systématique telle qu'elle a été élaborée par le Groupe de travail sur le thésaurus le 30 octobre 1997 (la liste des participants figure à l'annexe III) (CDL-JU (97) 57 prov. – indiquant les différences par rapport à la version 9 et la version définitive CDL-JU (97) 57).

Les participants décident d'appliquer la version 10 dès le Bulletin 1997/3. Le Secrétariat est chargé de réindexer les anciennes décisions abrégées dans la base de données CODICES.

5. Publication de CODICES

5.a. Présentation de la version 2.1 1997/1

Le Secrétariat présente la dernière version de la base de données CODICES, version 2.1 1997/1 (Guide de l'utilisateur CDL-JU (97) 52). Cette version se caractérise notamment par les éléments suivants :

- Inclusion d'une vingtaine de textes intégraux de constitutions plutôt que d'extraits (certaines constitutions figurent dans plus d'une langue).
- Séparation des constitutions et des lois sur les cours dans des 'livres' séparés de CODICES.
- Utilisation de niveaux hiérarchiques dans les 'livres' constitutions et lois afin d'extraire/imprimer plus facilement des chapitres ou articles et d'accéder rapidement au moyen de la fenêtre «Contenu».
- Liens entre les articles auxquels il est fait référence dans les décisions abrégées et les textes intégraux de constitutions.

- Masque de requête amélioré portant sur les textes intégraux.

Les participants se félicitent des progrès accomplis dans la base de données CODICES.

Note: Suite à un défaut technique de gravure du premier CD-ROM, la version française de CODICES V.1.2 1997/1 a été endommagée mais il est possible de consulter sans problème la version anglaise. Les participants qui ont besoin de la version française peuvent la trouver soit sur Internet à l'adresse [<http://www.coe.fr/codices>] soit sur une disquette format IOMEGA ZIP contenant la version française à demander au Secrétariat. Une version nouvelle du CD-ROM contenant le bulletin 1997/2 sera disponible en janvier ou février 1998.

5.b. Mise à jour des descriptions de cours (Bulletins spéciaux 1994)

Le Secrétariat informe les participants que le Bulletin spécial 1994 contenant les descriptions des cours participantes figure dans la base de données CODICES ainsi que le même type de descriptions qui ont été publiées dans les dernières publications régulières du Bulletin. Des agents de liaison souhaiteront peut-être se procurer la version à jour qui figure dans CODICES. Lorsqu'un grand nombre de versions révisées seront disponibles, il sera possible d'envisager une nouvelle édition du Bulletin spécial 1994.

Les participants invitent les agents de liaison qui le jugent nécessaire à envoyer des versions mises à jour de la description de leurs cours au Secrétariat pour remplacer les textes périmés dans la base de données CODICES.

5.c. Inclusion des textes intégraux manquants

Le Secrétariat informe les participants qu'il enverrait dans les semaines à venir des lettres aux agents de liaison énumérant les textes intégraux reçus sur support électronique (disquettes, e-mail) et qui ont été incluses. Par cette lettre, il sera demandé aux agents de liaison de fournir le texte intégral des décisions également sur support électronique.

Les participants prennent note de l'intention d'envoyer une lettre en espérant qu'elle permettra d'obtenir de nombreux textes intégraux de décisions en vue de leur inclusion dans CODICES.

5.d Inclusion des constitutions manquantes et mise à jour

Le Secrétariat présente dans le document CDL-JU (97) 43 la liste des constitutions disponibles au Secrétariat sur papier et support électronique (disquette, e-mail, par Internet/WWW). (Note: certaines versions imprimées doivent être scannées par le Secrétariat).

Conformément à la décision prise à la 10ème réunion (Venise, 5 mars 1997) les constitutions doivent figurer dans la base de données CODICES. Il sera ensuite nécessaire d'y intégrer les modifications aux constitutions pour que la toute dernière version de ces textes soit toujours disponible sur CODICES (les anciennes versions seront conservées dans la base de données car il y est fait référence dans les décisions abrégées les plus anciennes).

Les participants décident d'inviter les agents de liaison à fournir au Secrétariat le texte des futurs amendements constitutionnels dans la langue d'origine et si possible avec la traduction vers l'anglais ou le français.

5.e Mise à jour des lois sur les Cours constitutionnelles

La collection de Bulletins spéciaux sur les textes de base contient des extraits de constitution et les lois sur la Cour constitutionnelle. Les Bulletins spéciaux publiés jusqu'à ce jour figurent également dans CODICES. Il faudrait aussi veiller à ce que ces textes soient mis à jour dans CODICES.

Le Secrétariat exprime sa compréhension quant à la charge considérable de travail que représenterait la mise à jour des lois sur les cours constitutionnelles, en plus des amendements constitutionnels (voir point 5.d ci-dessus).

Les participants décident d'inviter les agents de liaison à envisager de fournir au Secrétariat le texte des futurs amendements des lois sur les cours tels qu'ils ont été publiés dans les Bulletins spéciaux sur les textes de base dans la langue d'origine et si possible avec la traduction vers l'anglais ou le français.

5.f Accès Internet

Le Secrétariat informe les participants que la base de données CODICES existe sur Internet à l'adresse <http://www.coe.fr/codices>. CODICES est actuellement accessible par le biais du serveur général du Conseil de l'Europe. Toutefois, le système des mots de passe permettant l'accès aux abonnés n'a pas encore été installé. Un serveur spécial doit être attribué à la Commission de Venise, mais son achat a été retardé par le Comité du Budget du Conseil. Une fois que le serveur sera installé, des opérations régulières d'accès à Internet pourront commencer.

Les participants se félicitent de l'existence si attendue de CODICES sur Internet à l'adresse <http://www.coe.fr/codices>.

6. Coopération avec la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

Le Secrétariat informe les participants que le président de la Sous-Commission, M. Russell, et le secrétaire de la Commission ont participé à la réunion préparatoire de la XI^e Conférence européenne des Cours constitutionnelles à Varsovie les 7-8 octobre 1997.

Au cours de cette réunion, la présidence hongroise de la Xe Conférence tenue à Budapest a proposé d'utiliser le Secrétariat de la Commission de Venise comme Secrétariat permanent de la conférence. La conférence préparatoire a décidé de confier à un groupe de travail l'examen de cette question.

7. Coopération avec la francophonie

M^{me} Remy-Granger informe les participants de la création de l'"Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français", à Paris, les 10 et 11 avril 1997. M^{me} Remy-Granger a été nommée Secrétaire de l'Association, qui a examiné "le principe d'égalité" lors de son 1er Congrès thématique. Pour ce Congrès, un CD-ROM contenant les décisions des cours sur l'égalité a été produit ainsi qu'un accès Internet (<http://www.francophonie.org/bdj>). La prochaine réunion aura lieu au Gabon en 1998.

Les travaux de l'Association s'inspirent de la coopération entre les Cours Constitutionnelles dans le cadre de la Sous-Commission. Les pays ci-après participent à la fois aux travaux de la Sous-Commission et de l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français: Belgique, Bulgarie, Canada, France, Luxembourg, Moldova, Roumanie, Suisse.

L'Association a l'intention de publier un bulletin annuel avec des résumés des décisions importantes des cours participantes. Elle souhaiterait donc obtenir la permission des participants d'utiliser le thésaurus systématique qui a été élaboré pour le Bulletin de jurisprudence constitutionnelle.

Les participants décident d'étudier la proposition visant à habilitier l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français, à utiliser le Thésaurus systématique et d'examiner la question à la prochaine réunion.

8. Coopération avec les Facultés de droit de Villanova et de Chicago-Kent, USA

M. Perritt, M. Warner et M^{me} Major de la Faculté de droit de Chicago – Kent, présentent leur projet visant à établir et à relier les sites-web des cours constitutionnelles. Cette proposition vise essentiellement à "déconnecter" le système actuel dans lequel

l'information est acheminée des cours constitutionnelles vers le Secrétariat de la Commission de Venise en créant des liens directs entre les sites-web des cours. Chaque cour publiera les textes intégraux de ses décisions dans la langue d'origine sur web et tout utilisateur Internet dans le monde sera invité à produire des traductions de ces décisions vers l'anglais. Ces traductions seront ensuite publiées sur le site web de la cour respective.

Le Secrétariat indique que cette déconnexion créerait de grands problèmes au Bulletin/Codices du fait du flux constant de décisions abrégées et de textes intégraux nécessaires à la création de ces publications. Le CD-ROM CODICES, en particulier, dépend de la disponibilité de textes intégraux dans la langue d'origine ou d'une traduction officielle dans une autre langue.

Les représentants des Etats-Unis ont également proposé de créer un forum de discussion e-mail pour les cours constitutionnelles dans le cadre duquel les questions actuelles seraient examinées par les cours et le public (universités).

Le Secrétariat se félicite de cette idée et informe les participants qu'il a déjà établi un tel forum sur le serveur du Conseil de l'Europe¹. Pour l'instant, l'existence de ce forum ne sera communiquée qu'aux agents de liaison pour étudier le déroulement des discussions. Ultérieurement, ce forum pourra être public et il sera possible d'en mettre un autre en place qui serait réservé aux Cours constitutionnelles pour que la discussion soit plus ouverte.

9. Séries de séminaires avec les Cours constitutionnelles récemment établies

Le Secrétariat informe les participants de la série de séminaires organisés avec les Cours constitutionnelles. Depuis la 10ème réunion de la Sous-Commission avec les agents de liaison, un séminaire a eu lieu en coopération avec la Cour constitutionnelle de Carélie à Pétrozavodsk (Russie) sur les "relations de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie et les Cours constitutionnelles des Sujets de la Fédération de Russie".

¹ Pour participer au forum de Venise, il suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse «venice-request@www.coe.fr» contenant uniquement le mot anglais "subscribe" dans la partie du texte. Vous recevrez alors tous les messages envoyés au forum par un participant par e-mail.

Pour envoyer un e-mail au forum, vous devez envoyer votre message à "venice@www.coe.fr". Ce message sera alors automatiquement envoyé à tous les autres participants.

Pour sortir du forum et ne plus y participer, vous devez envoyer un e-mail à "venice-request@www.coe.fr" avec le mot "unsubscribe".

A Erévan, un séminaire sur le "Contrôle de la constitutionnalité et la protection des Droits de l'Homme" a eu lieu les 15-17 octobre 1997. A la demande de la cour d'Arménie, les participants à ce séminaire se sont félicités du rôle de la Commission de Venise dans l'organisation de ces séminaires.

Parallèlement à ces séminaires, les cours constitutionnelles d'Arménie, du Bélarus, du Kazakhstan (Conseil constitutionnel), Kirghizstan, Russie et Tadjikistan ont institué une Conférence des cours constitutionnelles et invité les organes du contrôle constitutionnel et d'autres démocraties nouvelles à adhérer à la Conférence. Sur demande des participants, le Secrétariat informe les participants que même si le séminaire a servi à cette initiative, la Commission de Venise ne fournit aucun service de Secrétariat pour la Conférence.

D'autres séminaires prévus jusqu'à la fin de l'année 1997 auront lieu à Tbilissi ("l'Exécution des décisions des Cours constitutionnelles") et à Bakou ("Eléments essentiels d'une Cour constitutionnelle"). Certains séminaires sont partiellement coorganisés avec USAID (Erévan, Tbilissi), le PNUD (Tbilissi) et COLPI (Erévan, Tbilissi, Bakou).

Pour 1998, des séminaires sont prévus à Kiev, Bishkek et Erévan.

10. Etude de la composition des cours constitutionnelles

Le Secrétariat informe les participants que la Commission plénière a adopté le rapport de la composition des cours constitutionnelles. Il est rappelé que le questionnaire a été envoyé aux membres de la Commission qui avaient la possibilité de consulter l'agent de liaison. Les commentaires des agents de liaison ont été inclus également dans le rapport.

Les participants qui le souhaitent ont été invités à fournir toutes les informations factuelles demandées avant la publication imminente du rapport dans la collection "Science et technique de la démocratie".

11. Date et lieu de la prochaine réunion

Les participants décident de tenir leur prochaine réunion (Sous-Commission avec les agents de liaison) parallèlement à la prochaine réunion plénière à Venise le 10 juin 1998 à moins qu'une cour n'invite les participants à tenir la réunion à son Siège.

Note: Suite à la réunion, la Cour constitutionnelle de Slovénie a invité les participants à tenir leur prochaine réunion à Ljubljana, le 15 juin 1998.

A N N E X E I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

**SUB-COMMISSION ON CONSTITUTIONAL JUSTICE/
SOUS-COMMISSION JUSTICE CONSTITUTIONNELLE**

IRELAND/IRLANDE

Mr Matthew RUSSELL, Former Senior Legal Assistant to the Attorney General of Ireland
(Chairman/Président)

BULGARIA/BULGARIE

Mme Anna MILENKOVA, Membre de l'Assemblée nationale (Apologised/Excusée)
M. Alexandre DJEROV, Membre du Parlement (Apologised/Excusé)

CYPRUS/CHYPRE

Mr Michael TRIANTAFYLIDES, Chairman of the Council of the University of Cyprus,
Former President of the Supreme Court and Former Attorney General of the Republic
(Apologised/Excusé)

DENMARK/DANEMARK

Mr Asbjørn JENSEN, Judge at the Supreme Court (Apologised/Excusé)

FINLAND/FINLANDE

Mr Antti SUVIRANTA, Former President of the Supreme Administrative Court

ESTONIA/ESTONIE

Mr Heiki LOOT, Head of the Public Law Division, Ministry of Justice
(Apologised/Excusé)

FRANCE

M. Jacques ROBERT, Membre du Conseil constitutionnel (Apologised/Excusé)

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr Helmut STEINBERGER, Professor at the University of Heidelberg
(Apologised/Excusé)

HUNGARY/HONGRIE

M. János ZLINSZKY, Juge à la Cour constitutionnelle, BUDAPEST (Apologised/Excusé)

ITALY/ITALIE

Mr Antonio LA PERGOLA, President of the European Commission for Democracy
through Law, Advocate General, Court of Justice of the European Communities
(Apologised/Excusé)

LATVIA/LETTONIE

Mr Aivars ENDZI_Š, Acting Chairman of the Constitutional Court, RIGA

LIECHTENSTEIN

M. Gérard BATLINER, Président du Conseil Scientifique du Liechtenstein Institut (Apologised/Excusé)

LITHUANIA/LITUANIE

Mr Kestutis LAPINSKAS, Professor, Judge of the Constitutional Court, (also Liaison Officer) (Apologised/Excusé)

LUXEMBOURG

M. Gérard REUTER, Président de la Chambre des Comptes (Apologised/Excusé)

MALTA/MALTE

Mr Joseph SAID PULLICINO, Chief Justice, Kappara (Apologised/Excusé)

POLAND/POLOGNE

Mrs Hanna SUCHOCKA, Member of Parliament (Apologised/Excusée)

PORTUGAL

M. Armando MARQUES GUEDES, Ancien Président du Tribunal constitutionnel (Apologised/Excusé)

Mme Maria de Jesus SERRA LOPES, Ancienne Bâtonnière de l'ordre des Avocats (Apologised/Excusée)

ROMANIA/ROUMANIE

Mr Petru GAVRILESCU, Conseiller, Ambassade de Roumanie, BRUXELLES

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Peter JAMBREK, Judge at the Constitutional Court, LJUBLJANA (Apologised/Excusé)

SWEDEN/SUEDE

Mr Rune LAVIN, Parliamentary Ombudsman, STOCKHOLM (Apologised/Excusé)

TURKEY/TURQUIE

Mr Ergun ÖZBUDUN, Professor at the University of Ankara, Vice-President of the Turkish Foundation for Democracy (Apologised/Excusé)

LIAISON OFFICERS/AGENTS DE LIAISON

ALBANIA/ALBANIE

Mr Kristofor PEĆI, Member of the Constitutional Court, TIRANA

ARMENIA/ARMENIE

M. Khatchig SOUKIASSIAN, Conseiller chargé des relations extérieures, Cour constitutionnelle, Erévan

ARGENTINA/ARGENTINE

M. Héctor MASNATTA, Directeur du Centre d'Etudes Juridiques et Sociales, BUENOS AIRES

M. Rolando E. GIALDINO, Secretario, Secretaria de investigacion de derecho comparado, Corte Suprema de Justicia de la Nacion, BUENOS AIRES

AUSTRIA/AUTRICHE

Mme Anneliese ELHENICKY, Conseillère à la Cour constitutionnelle, Service de la documentation, WIEN

BELGIUM/BELGIQUE

M. Pierre VANDERNOOT, Référéndaire à la Cour d'arbitrage, BRUXELLES

M. Rick RYCKEBOER, Référéndaire à la Cour d'arbitrage, BRUXELLES

BULGARIA/BULGARIE

Mr Kiril MANOV, Secretary General of the Constitutional Court, SOFIA (Apologised/Excusé)

CANADA

Mrs Odile CALDER, Director, Law Reports Division, Supreme Court of Canada, OTTAWA (Apologised/Excusée)

**COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES/
COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES**

M. Ph. SINGER, Juriste, Division Recherche et Documentation, Cour de justice des Communautés européennes, LUXEMBOURG

CROATIA/CROATIE

Mrs Marija SALE_I_, Legal Adviser, Constitutional Court, ZAGREB

CYPRUS/CHYPRE

Mr Panayiotis KALLIS, Supreme Court of Cyprus, NICOSIA (Apologised/Excusé)

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE

Mrs Ivana JAN_, Vice President, Constitutional Court, BRNO

DENMARK/DANEMARK

Mr Jens-Christian BÜLOW, Head of Section of the Ministry of Justice, COPENHAGEN (Apologised/Excusé)

ESTONIA/ESTONIE

Mr Rait MARUSTE, President of the Supreme Court, TARTU

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS/

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

M. Nicolas SANSONETIS, Conseil de l'Europe

FINLAND/FINLANDE

Mr Per LINDHOLM, Judge at the Supreme Court, HELSINKI (Apologised/Excusé)

Mr Tapio KUOSMA, Judge at the Supreme Administrative Court, HELSINKI (Apologised/Excusé)

FRANCE

M^{me} Dominique REMY-GRANGER, Chargée de Mission auprès du Président du Conseil constitutionnel, PARIS

M. Stéphane COTTIN, Service de documentation, Conseil constitutionnel, PARIS

GEORGIA/GEORGIE

Mr Levan BODZASHVILI, Head of International Relations, Constitutional Court of Georgia, TBILISSI

GERMANY/ALLEMAGNE

Ms Renate JAEGER, Judge at the Constitutional Court, KARLSRUHE

Mr Wolfgang ROHRHUBER, Regierungsdirektor, Bundesverfassungsgericht, KARLSRUHE

GREECE/GRECE

Mme Olga PAPADOPOULOU, Auditeur, Conseil d'Etat hellénique, ATHENES

Mr Konstantinos MENOUDAKOS, Supreme Court, Council of State, ATHENS (Apologised/Excusé)

HUNGARY/HONGRIE

Mr Peter PACZOLAY, Secretary General, Constitutional Court, BUDAPEST

IRELAND/IRLANDE

Mr James COMERFORD, Registrar, Supreme Court, DUBLIN (Apologised/Excusé)

ITALY/ITALIE

M. Giovanni CATTARINO, Secrétariat Général, Cour constitutionnelle, ROME (Apologised/Excusé)

M. Nicola SANDULLI, Directeur de la Section de droit comparé, Cour constitutionnelle (Apologised/Excusé)

Mrs Elisa BIANCHI FIGUEREDO, Correspondent, Comparative Law Section, Constitutional Court (Apologised/Excusée)

LATVIA/LETTONIE

Ms Anita UŠACKA, Judge at the Constitutional Court, RIGA

LIECHTENSTEIN

Dr Ivo ELKUCH, Judge, Supreme Court of Liechtenstein, VADUZ

LUXEMBOURG

M. Roger EVERLING, Cour supérieure de Justice, LUXEMBOURG
(Apologised/Excusé)

MALTA/MALTE

Mr Anthony ELLUL, Constitutional Court, MALTA (Apologised/Excusé)

MOLDOVA

M. Nicolae OSMOCHESCU, Juge à la Cour constitutionnelle, CHI_INAU
(Apologised/Excusé)

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Mr W.A.J.P. VAN DEN REEK, Assitant to the Chief Justice, Supreme Court of the Netherlands, THE HAGUE (Apologised/Excusé)

Mrs Alice C.M. HÖPPENER, Assistant to the Chief Justice, Supreme Court of the Netherlands, THE HAGUE (Apologised/Excusée)

NORWAY/NORVEGE

Mrs Anne M. SAMUELSON, The Norwegian Supreme Court, OSLO

POLAND/POLOGNE

Mrs Halina PLAK, Head of the Library and Documentation Centre, Constitutional Tribunal, WARSZAWA

PORTUGAL

M. Antonio DUARTE SILVA, Tribunal constitutionnel, LISBONNE
(Apologised/Excusé)

ROMANIA/ROUMANIE

Mr Gheorghe IANCU, Head Secretary at the Constitutional Court, BUCHAREST

RUSSIA/RUSSIE

M. Eugène G. PYRICKOV, Head of the International Relations Department, Constitutional Court, MOSCOW (Apologised/Excusé)

SLOVAKIA/SLOVAQUIE

Mr Ján DRGONEC, Judge at the Constitutional Court, KOŠICE

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Arne MAV_I_, Secretary General, Constitutional Court, LJUBLJANA

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD

Ms Kate O'REGAN, Judge at the Constitutional Court of South Africa
(Apologised/Excusée)

Ms Nolene MORRIS, Judge at the Constitutional Court of South Africa
(Apologised/Excusée)

Ms Sheryl LUTHULI, Constitutional Court of South Africa (Apologised/Excusée)

SPAIN/ESPAGNE

M. Pedro BRAVO GALA, Conseiller, Bibliothèque et Documentation, Tribunal constitutionnel, MADRID

SWEDEN/SUEDE

Mr Johan MUNCK, Supreme Court Judge, STOCKHOLM (Apologised/Excusé)

Mr Leif LINDSTAM, Supreme Administrative Court Judge, STOCKHOLM (Apologised/Excusé)

SWITZERLAND/SUISSE

M. Paul TSCHÜMPERLIN, Secrétaire Général, Tribunal fédéral, LAUSANNE

Mme Juliane ALBERINI-BOILLAT, Chef du service de documentation, Tribunal fédéral, LAUSANNE

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA/
L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"**

Mrs Zorica PULEJKOVA, Constitutional Court, SKOPJE

TURKEY/TURQUIE

Mr Mehmet TURHAN, Reporter, Constitutional Court, Ankara (Apologised/Excusé)

UKRAINE

Mr Petro F. MARTYNENKO, Judge at the Constitutional Court, Ukraine (Apologised/Excusé)

UNITED STATES/ETATS-UNIS

Mr Francis LORSON, Chief Deputy Clerk, Office of the Clerk, Supreme Court of the United States, WASHINGTON (Apologised/Excusé)

Mr James C. DUFF, Administrative Assistant to the Chief Justice, Supreme Court of the United States, WASHINGTON (Apologised/Excusé)

SPECIAL GUESTS / INVITES D'HONNEUR

M. Stanislas ZALINSKI, Agence de coopération culturelle et technique, Délégation Générale à la Coopération, PARIS (Apologised/Excusé)

Mr Henry H. PERRITT, Vice President, Illinois Institute of Technology, Dean, Chicago-Kent College of Law, Professor of Law, CHICAGO, USA

Mr Richard WARNER, Associate Professor of Law, Chicago-Kent College of Law, CHICAGO, USA

Ms April MAJOR, Teaching Fellow and Director of Technology, Villanova University School of law, VILLANOVA, USA

SECRETARIAT

**DIRECTORATE OF LEGAL AFFAIRS/DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES**

M. Christos GIAKOUMOPOULOS

M. Rudolf DÜRR

Mme Marie-Agnès READING

INTERPRETERS/INTERPRETES

M. Tyrone CARBONE

Mme Christine MARCHAND-LONG

A N N E X E II

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Publication du Bulletin et des Bulletins spéciaux sur les textes de base
 - a. Calendrier des publications
 - b. Campagne publicitaire
3. Bulletin spécial sur les "grands arrêts"
 - a. Présentation de la première édition sur la Cour européenne des Droits de l'Homme
 - b. Sélection des cours pour les éditions suivantes
4. Modification de la version 9 du Thésaurus systématique
(adoption des propositions du groupe de travail du 30 octobre 1997)
5. Publication de CODICES
 - a. Présentation de la version 2.1 1997/1
 - b. Mise à jour des descriptions de cours (Bulletins spéciaux 1994)
 - c. Inclusion des textes intégraux manquants
 - d. Inclusion des constitutions manquantes et mise à jour
 - e. Mise à jour des lois sur les cours constitutionnelles
 - f. Accès Internet
6. Coopération avec la Conférence des Cours constitutionnelles européennes
7. Coopération avec la francophonie
8. Coopération avec l'Université de Villanova, USA
9. Série de séminaires avec les Cours constitutionnelles récemment établies
10. Etude de la composition des cours constitutionnelles
11. Date et lieu de la prochaine réunion

A N N E X E III

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE THESAURUS SYSTEMATIQUE

(Bruxelles, 30 octobre 1997)

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

AUSTRIA/AUTRICHE

Mme Anneliese ELHENICKY, Conseillère à la Cour constitutionnelle, Service de la documentation, WIEN

BELGIUM/BELGIQUE

M. Pierre VANDERNOOT, Référendaire à la Cour d'arbitrage, BRUXELLES

M. Rick RYCKEBOER, Référendaire à la Cour d'arbitrage, BRUXELLES

COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES/

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

M. Ph. SINGER, Juriste, Division Recherche et Documentation, Cour de justice des Communautés européennes, LUXEMBOURG (Apologised/Excusé)

CROATIA/CROATIE

Mrs Marija SALE_I_, Legal Adviser, Constitutional Court, ZAGREB

FRANCE

M^{me} Dominique REMY-GRANGER, Chargée de Mission auprès du Président du Conseil constitutionnel, PARIS

M. Stéphane COTTIN, Service de documentation, Conseil constitutionnel, PARIS

HUNGARY/HONGRIE

Mr Peter PACZOLAY, Secretary General, Constitutional Court, BUDAPEST

SWITZERLAND/SUISSE

Mme Juliane ALBERINI-BOILLAT, Chef du service de documentation, Tribunal fédéral, LAUSANNE

SECRETARIAT

DIRECTORATE OF LEGAL AFFAIRS/DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M. Christos GIAKOUMOPOULOS

M. Rudolf DÜRR

Mme Marie-Agnès READING

INTERPRETERS/INTERPRETES

M. Tyrone CARBONE

Mme Christine MARCHAND-LONG